



**ACADÉMIE  
DE STRASBOURG**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Bas-Rhin

## **RESULTATS DE L'EXAMEN MEDICAL**

### **ETABLI EN VUE DE L'ADMISSION AUX FONCTIONS DE PROFESSEUR(E) DES ECOLES**

Observations et conclusions du médecin agréé

Je, soussigné (e) ....., médecin généraliste agréé(e),

certifie que Mme, M.....  
n'est atteint(e) d'aucune maladie ou infirmité incompatible avec l'exercice des fonctions de  
professeur(e) des écoles (art de la loi n° 83-634 du 13/07/1983 et art 20 du décret n° 86-  
442 du 14/03/1986),

conclut à l'opportunité de soumettre Mme, M.....  
à un examen complémentaire par un spécialiste agréé de .....

constate que Mme, M.....  
est inapte aux fonctions de professeur des écoles.

#### **CERTIFICAT REMIS EN MAINS PROPRES A L'INTERESSE(E)**

Fait à ....., le .....

Signature et cachet du praticien

**A renvoyer pour le 18 juillet 2023 à :**

DSDEN du Bas-Rhin  
Service académique de gestion individuelle des personnels enseignants du  
1er degré - SAGIPE  
65 avenue de la Forêt noire  
67083 STRASBOURG Cedex

Rappel : Les médecins agréés appelés à examiner des fonctionnaires ou des candidats aux emplois publics dont ils sont les médecins traitants sont tenus de se récuser (article 4 du décret n°86-442 du 14 mars 1986).